

Notice d'information détaillée

PASSATION DE TESTS PSYCHOTECHNIQUES

Dernière mise à jour le : 26/11/2021

La passation de tests psychotechniques nécessite la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel géré par la société ACCA.

La présente notice a pour but de vous apporter l'ensemble des éléments d'information prévus par la réglementation en matière de protection des données personnelles.

• **OBJET DU TRAITEMENT DE DONNÉES**

• **Finalité(s) :**

Le traitement a pour objet la passation de tests psychotechniques.

Il permet à la société ACCA :

- de recueillir et conserver les informations utiles, en vue de leur analyse et de l'élaboration d'un compte-rendu de cet examen psychotechnique ;
- de gérer la planification des rendez-vous ;
- de faire passer les tests sur nos outils ;
- le cas échéant, de contacter les personnes concernées pour obtenir toute information utile et/ou pour les tenir informés des résultats et suites de ces tests ;
- de réaliser des statistiques et analyses sur la passation de ses tests ;
- de traiter des données anonymisées à des fins de recherches et d'amélioration des tests.

• **Base légale :**

Obligation légale prévu au sein de [l'arrêté du 26 août 2016](#) relatif à l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

• **Prise de décision automatisée :**

Aucune, les analyses sont réalisées par nos psychologues habilités.

• **DONNÉES ET DURÉES DE CONSERVATION**

À l'exception des données facultatives identifiées par un astérisque (*), nos formulaires d'inscription et de passation des tests prévoient le recueil obligatoire de l'ensemble des données qui y figurent, conformément aux exigences de la réglementation applicable (voir « Base légale ») et en particulier, celles prévues en annexe. Toute absence de réponse sur ces éléments indispensables empêchera la réalisation des tests.

Les données sont conservées 1 an en base active à compter du dernier contact avec le candidat, puis 5 ans (durée maximale de la prescription applicable en matière de contentieux) en archives intermédiaires.

• **DESTINATAIRES**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Personne concernée par les tests ;

- Personnel habilité de la société ACCA ;
- Agents habilités de la Préfecture compétente ;
- Personnel médical rencontré ;
- Membres habilités des équipes de recherches.

Transfert de données en dehors de l'Union Européenne :

Aucun, vos données sont exclusivement traitées en France.

- **DROITS DES PERSONNES**

Selon les cas, vous pouvez exercer l'ensemble des droits suivants sur vos données personnelles :

- Droit d'accès ;
- Droit de rectification ;
- Droit à l'effacement ;
- Droit à la limitation du traitement.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la [Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés \(CNIL\)](#).

- **INFORMATION(S) COMPLEMENTAIRE(S)**

Chaque personne concernée dispose du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort dans les conditions prévues à [l'article 85 de la loi Informatique et Libertés](#).

- **CONTACTS :**

- ***Responsable[s] du Traitement***

ACCA S.A.S, dont le siège social est situé : 20 Boulevard Eugène Deruelle – Immeuble Le Britannia Bât B 69003 Lyon.

- ***Délégué à la Protection des Données (DPO)***

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données au sein de ce dispositif, contactez notre DPO :

- Par voie électronique : dpo@acca-evaluation.com
- Par courrier postal : adressez votre courrier à l'adresse de notre organisme communiquée ci-dessus en précisant que le destinataire est notre Délégué à la Protection des Données (DPO)

Pour retrouver à tout moment les informations relatives à vos données et vos droits, rendez-vous sur notre site : www.acca-evaluation.com.